

Charte des événements autour du livre et de la lecture

OBJECTIF 1 : PROPOSER UN PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

Pourquoi ?

C'est le projet artistique et culturel qui fait l'identité, la personnalité et la spécificité d'un événement par rapport à un autre.

Comment ?

- En définissant une **programmation** fondée sur des **choix** ;
- En renouvelant régulièrement la programmation ;
- En mettant les œuvres, leurs auteurs et les éditeurs au cœur de la programmation.

OBJECTIF 2 : RESPECTER LES DROITS FONDAMENTAUX ET LES DISPOSITIONS LÉGALES

Pourquoi ?

Un événement se doit de garantir les conditions d'accueil, d'assurances et de sécurité de ses invités et du public.

Comment ?

- En se soumettant aux obligations administratives, sociales et fiscales ;
- En agissant avec **équité entre tous les partenaires** ;
- En observant l'égalité homme femme ;
- En s'inscrivant dans une logique de développement durable.

OBJECTIF 3 : S'INSCRIRE DANS SON TERRITOIRE

Pourquoi ?

Il s'agit de **répondre aux enjeux spécifiques** du territoire et de mobiliser les compétences locales.

Comment ?

- En se concertant avec les politiques territoriales ;
- En sollicitant les partenaires sociaux, éducatifs, économiques, culturels et touristiques ;
- En s'appuyant sur les réseaux de lecture publique.

Une attention particulière est portée aux acteurs du livre et de la lecture du territoire.

OBJECTIF 4 : FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ DE L'ÉVÉNEMENT

Pourquoi ?

Événement de proximité, une manifestation autour du livre doit pouvoir **accueillir tous les publics** (jeune public, personnes âgées, personnes en situation de handicap...).

Comment ?

- En aménageant des accès adaptés ;
- En diversifiant son offre en livres (livres de poche, livres jeunesse, livres grands caractères, livres audio, langues étrangères...) ;
- En proposant des formes de rencontres adaptées.

OBJECTIF 5 : PARTICIPER À LA MÉDIATION DES PUBLICS

Pourquoi ?

La médiation en amont est essentielle et **sensibilise le public aux œuvres** et aux invités. Elle contribue à porter l'événement auprès des lecteurs avertis comme des publics les plus éloignés de la lecture.

Comment ?

- En proposant des actions récurrentes ;
- En travaillant en relai des bibliothèques, des librairies et des acteurs socio-culturels qui œuvrent toute l'année auprès des publics ;
- En adaptant la communication à ses publics.

OBJECTIF 6 : S'INSCRIRE DANS L'ÉCOSYSTÈME DU LIVRE ET DE LA LECTURE

Pourquoi ?

Il s'agit de réunir et de fédérer les acteurs du livre d'un territoire dans le **respect des spécificités** de chacun.

Comment ?

- En mobilisant les compétences respectives de chaque métier ;
- En privilégiant les auteurs et maisons d'édition travaillant à compte d'éditeur ;
- En rémunérant toute prestation de médiation et de création à sa juste valeur ;
- En prenant à sa charge les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration de ses invités.

Pour tout renseignement :

Julien DOLLET, Chargé de mission Vie Littéraire à l'AR2L Hauts-de-France
jdollet@ar2l-hdf.fr

VERSION DE JANVIER 2019

OBJECTIF 7 : COMMERCIALISER LE LIVRE DANS LE RESPECT DE LA LOI SUR LE PRIX UNIQUE DU LIVRE

Pourquoi ?

En France, la loi Lang de 1981 sur le **prix unique du livre** encadre la vente des livres.

Comment ?

- En définissant les règles de commercialisation et de partenariat avant l'événement entre les librairies, les maisons d'édition, les bourses aux livres ;
- En confiant les ventes de livres à un libraire de proximité (librairie indépendante ou maison de la presse).

